

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 18 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL.

Date de la convocation : 17 juin 2026.

Délégués Titulaires présents :

Pour la Communauté
d'Agglomération du
Libournais :

- M. LE GAL
- Mme BERTHOME
- M. BOISARD
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- M. FERCHAUD
- Mme FONTENEAU
- Mme HOPER
- Mme LEMOINE
- M. MUSSOT

Pour la CDC du Grand
Cubzaguais :

- M. FUSEAU
- M. BLANC JF
- Mme DARHAN
- M. DELAGARDE
- Mme GUINAUDIE
- Mme RICHET

Pour la CDC Latitude Nord-
Gironde :

- M. CHARRIER
- M. CISNEROS
- M. DUMAS
- M. PAILLAUD
- M. PELLETON

Pour la CDC de Blaye :

- M. BERNARD JL
- M. CHAUZAT
- Mme COMBERTON
- Mme GICQUAIRE
- M. PAGE
- M. ROBIN

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. DUBOUREAU
- Mme COLOMBANI
- M. GOUDIN

Pour la CDC de l'Estuaire -
Canton de Saint-Ciers-Sur-
Gironde :

- M. DELSOL
- M. GANDRE
- M. LAISNE
- M. RIVEAU

Pour la CDC du Grand Saint-
Emilionnais :

- M. BROUDICHOUX
- M. AMOREAU
- M. LE PICHON
- M. MESSAHEL

Pour la CDC du Pays de Saint-
Aulaye :

- M. SAUTREAU

Pour la CDC Isle Double
Landais :

- M. ELIZABETH

Excusés titulaire ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Pour la CDC Latitude Nord-Gironde :

- M. BERNARD représenté par M. PAILLAUD

Pour la CDC du Fronsadais :

- Mme VIGIER représentée par M. GOUDIN

Pour la CDC de l'Estuaire - Canton de Saint-Ciers-Sur-Gironde :

- M. PARGADE représenté par M. RIVEAU

Pour la CDC Isle Double Landais :

- M. PARROT représenté par M. ELIZABETH

Délégués Titulaires excusés et suppléés, conformément aux articles 5.2 des statuts, et 9 du règlement intérieur :

Pour la Communauté d'Agglomération du Libournais :

- M. BORDAT suppléé par M. MENERET

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. MONTION suppléé par M. BLANC

Invités excusés :

M. MAROIS, Président Honoraire du Smicval.

Mme TREBOUTTE, remplaçante par intérim de M. PATIES, Trésorier de Coutras.

M. DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne.

Mme MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Nombre de délégués présents ou représentés sur les 49 membres qui composent le Comité syndical:
42.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAISNE

DELIBERATION N°2026-36

Objet : Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement du budget principal

Rapporteur : Jean-Jacques LAISNE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	42
Nombre de procurations	04
Nombre de votants	46

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au SMICVAL prévoit, après l'approbation du compte financier unique par le conseil syndical, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Considérant qu'en M57, le résultat n-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte financier unique a été adopté postérieurement.

Considérant que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est ainsi, conformément à cette instruction, affecté :

- en priorité à la couverture du déficit de fonctionnement antérieur le cas échéant,
- puis à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- éventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- à la section de fonctionnement, pour le solde.

Considérant que la situation financière du compte financier unique 2025 telle que présentée fait apparaître les résultats de clôture suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	50 302 020,32 €
Dépenses de fonctionnement	47 591 486,55 €
Résultat de l'exercice	2 710 533,77 €
Excédent antérieur reporté (c/002)	3 490 610,40 €
Résultat comptable cumulé	6 201 144,17 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	20 399 817,17 €
Dépenses d'investissement	22 894 982,59 €
Résultats de l'exercice	-2 495 165,42 €
Excédent antérieur reporté (c/001)	-3 591 348,64 €
Résultat comptable cumulé (c/001)	-6 086 514,06 €

Restes à réaliser en dépenses	1 258 005,64 €
Restes à réaliser en recettes	4 081 217,00 €
Solde des restes à réaliser	2 823 211,36 €
Besoin de financement	3 263 302,70 €

Besoin de financement de la section d'investissement = affectation d'une part du résultat de fonctionnement en investissement 3 263 302,70 €

Résultat de fonctionnement reporté 2 937 841,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	R/002 2 937 841,47€	D/001 6 086 514,06€	C/1068 3 263 302,70€

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2025.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	46
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2025.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 juin 2026

Publié le : 29/06/2026

Le Président,
Jean-Philippe LE GAL

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques LAISNE

Signé électroniquement par : Jean-Philippe LE GAL

Date de signature : 29/06/2026

Qualité : SMICVAL - Président

Signé électroniquement par : Jean-Jacques LAISNE

Date de signature : 26/06/2026

Qualité : SMICVAL - JJL